

« Internationaliser le droit social »

Ex-secrétaire général de la CGT de 1999 à 2013, membre du conseil d'administration de l'Organisation internationale du travail (OIT) depuis 2014, Bernard Thibault était vendredi à la Maison du peuple, à l'invitation de l'UD CGT.

Votre dernier livre s'intitule « La troisième guerre mondiale est sociale ». Pourquoi ce titre-choc ?

« Peu de gens savent que dans le monde, le travail tue. Chaque année, plus de 2.300.000 personnes meurent au travail sur toute la planète. C'est un bilan plus lourd que celui des guerres.

D'un pays à l'autre, les droits sociaux sont très différents et souvent totalement méprisés. Seulement 90 pays dans le monde protègent les libertés syndicales. En Colombie, chaque année, 24 à 28 délégués syndicaux sont assassinés. Il faut le reconnaître, c'est en Europe que les salariés ont le plus de droits. »

Face à ces constats, à quoi sert l'Organisation internationale du travail ?

« Son rôle est de promouvoir la justice sociale, facteur de paix et de prospérité. C'est dans cet objectif



Bernard Thibault et Damien Pagnoncelli, secrétaire général de l'Union départementale CGT 90. Photo Xavier GORAU

qu'elle a été créée en 1919, au sortir de la guerre, puis réactivée en 1945. »

Estimez-vous que les moyens d'action de l'OIT sont suffisants ?

« Cette institution a des limites. En cas de plainte d'un syndicat, elle ne peut émettre qu'un avis, dont l'application par le pays concerné n'a rien d'obligatoire. Jusqu'à présent, la France fait partie des pays

qui respectent les avis de l'OIT. Espérons qu'elle continuera dans cette voie. Nous allons d'ailleurs déposer une plainte contre la loi Travail.

D'autres pays ne tiennent pas compte des avis de l'OIT, comme la Russie, Israël, les pays du Golfe, ou les États-Unis où un accord comme le TAFTA créera inévitablement une concurrence entre les salariés.

Que préconisez-vous pour ren-

dre l'OIT plus efficace ?

« Je milite pour renforcer ses moyens et ses prérogatives, ce qui passe par la création d'un accord-cadre international et d'un système de sanctions en cas de non-respect des avis.

Dans le monde, un salarié sur deux n'a pas de contrat de travail. C'est la conséquence de la globalisation de l'économie et de l'absence de moyens de pression sur les États.

Il faut qu'émerge une capacité collective à considérer les choses de façon plus large. Une économie mondialisée ne peut plus être accompagnée de droits sociaux conçus au niveau local. »

Propos recueillis par Didier PLANADEVALL

168

millions d'enfants de moins de 15 ans travaillent dans le monde, selon Bernard Thibault.
